

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 29 juin 2012 - 9 h 30 Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- 1. Communications
- 2. Prise en considération

de la proposition de résolution relative à la dimension interculturelle dans la prise en charge des personnes âgées, déposée par Mme Fatoumata Sidibé et Mme Gisèle Mandaila

doc. 63 (2011-2012) n° 1

3. Projet de décret modifiant le décret du 22 mars 2007 de la Commission communautaire française relatif à l'égalité de traitement entre les personnes dans la formation professionnelle

doc. 60 (2011-2012) n°s 1 et 2

- Rapporteur : M. Ahmed Mouhssin
- · Discussion générale
- · Examen des articles

4. Interpellations

4.1. de M. Jacques Morel adressée à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, concernant l'élaboration du Plan bruxellois de réduction des risques

et interpellation jointe de Mme Catherine Moureaux adressée à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, concernant le Plan de réduction des risques liés à l'usage de drogues en région bruxelloise

- 4.2. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport, concernant la base de données d'associations actives pour la promotion de l'activité physique du Plan National Nutrition Santé (PNNS-B)
- 4.3. de Mme Mahinur Ozdemir adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'évaluation de la situation des "Espaces-Rencontres"
- 4.4. de M. Joël Riguelle adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant les besoins croissants : la concertation entre tous les différents intervenants de logements pour personnes âgées
- 4.5. de M. Joël Riguelle adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'impact du déficit de formation adéquate et du manque de reconnaissance du métier de garde à domicile

5. Question orale

5.1. de Mme Mahinur Ozdemir adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant les activités intergénérationnelles

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8 h 30)

fixée(s) à 11 h 30

7. Votes

à 12 h 00 des points dont la discussion est terminée.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21